

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1042

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une place pour l'économie au Conseil fédéral

Parfois, les effets indirects d'un événement sont plus importants que l'événement lui-même. C'est ainsi que l'absence de neige dans les stations pendant plusieurs hivers a provoqué, à droite, une mise en sourdine provisoire du refrain «moins d'Etat», jusqu'à ce que la Confédération compense le manque à gagner de ces mornes saisons.

Le cas de l'échec du nouveau régime des finances fédérales est similaire. Le «non» du peuple et des cantons pèse certes lourd en conséquences directes, mais les effets indirects du verdict sont à nos yeux encore plus importants.

C'est d'abord l'échec d'un projet commun à tous les partis gouvernementaux. La TVA était, dans notre système de concorde si souvent boiteux et indécis, une des rares ententes unanime et importante de ces dernières années. Cet échec va donc augmenter le poids de ceux qui aimeraient — sans proposer d'alternative — en finir avec la concorde. Car si le gouvernement et les quatre partis gouvernementaux ne suffisent plus à faire passer un projet comme celui de dimanche dernier, comment envisage-t-on de s'attaquer aux décisions encore plus importantes, comme notre future association, sous quelque forme que ce soit, avec l'Europe communautaire ?

Autre conséquence indirecte, il faut s'interroger sur le sens des procédures de consultation organisées par le gouvernement avant toute modification législative ou constitutionnelle. Cette procédure a été développée après la Seconde Guerre mondiale pour intégrer toutes les organisations faîtières au compromis politique. Elle avait aussi pour but d'éviter les nombreux référendums lancés au début de la crise économique mondiale des années trente et qui bloquaient la machine législative. Avec ce système, les organisations économiques influencent considérablement les projets de loi et le gouvernement est en droit d'attendre le soutien, en votation po-

pulaire, de ceux à qui il fait des concessions. Mais les organisations économiques ont de plus en plus de mal à intégrer les différents intérêts qu'elles représentent et aussi bien le Vorort que l'Union suisse des arts et métiers (USAM) ne sont plus capables de regrouper leurs membres sur un compromis, même considéré comme vital pour le pays.

Nous nous approchons donc d'une situation semblable à celle des années trente: vu les blocages dont souffrait le processus législatif et l'impasse à laquelle menait la démocratie directe, le Conseil fédéral s'est fait donner les pleins pouvoirs: plus d'une centaine de décisions importantes, avant la seconde Guerre mondiale, ont été prises par l'exécutif sans que le dernier mot fût laissé au Parlement, au peuple ou aux cantons. Mais pareille solution n'est plus praticable. Restent donc deux possibilités: soit abandonner toute procédure de consultation puisque le gouvernement n'y gagne rien, soit donner aux organisations faîtières de l'économie la place qu'elles méritent: puisque nous acceptons que le Vorort et l'USAM nous gouvernent, il faut en tirer les conséquences et qu'elles soient représentées au Conseil fédéral, ou pourraient siéger MM. Borgeaud et Kündig !

Troisième conséquence indirecte, il faut se poser quelques questions sur la démocratie directe. Le Conseil fédéral et les Chambres ont ficelé un grand paquet qui reflétait la complexité de la matière et qui avait l'avantage d'indiquer à tout le monde où il allait perdre et où il allait gagner. Pour l'élite politique, le paquet était acceptable parce qu'il était en principe équilibré: TVA légère contre soumission des services, suppression de la taxe occulte contre régime durable; suppression du droit de timbre contre compétence du Parlement d'augmenter la TVA pour financer l'AVS. Mais un compromis raisonnable pour ceux qui le négocient est parfois difficile à

WL

(suite à la page 3)